

**Direction Générale  
Pôle Administratif-Fondation Sabatié**

Le Directeur

Libourne, le 4 janvier 2025

Secrétariat

Tél. : 05 57 55 35.03

Fax : 05 57 55 34.26

**DECISION N°2025-4**

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Libourne**

- VU les articles L3131-7 et suivants du Code de la Santé publique
- VU les articles R3131-13 et R3131-14 du Code de la Santé publique
- VU les articles L3110-7 à L3110-10 du Code de la Santé publique
- VU le plan de gestion des tensions hospitalières du Centre Hospitalier de Libourne

**CONSIDERANT** l'activité importante au sein du service des urgences du Centre Hospitalier depuis plusieurs jours et les difficultés pour hospitaliser les patients nécessitant une prise en charge

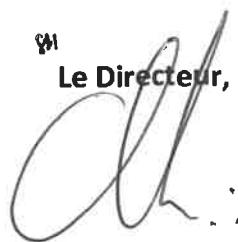
**CONSIDERANT** l'impérieuse nécessité d'assurer la continuité des soins et la prise en charge des patients en mettant en œuvre une organisation adaptée, et corrélativement la nécessité d'anticiper les adaptations qui s'imposent

**Décide**

Le Plan Blanc (niveau 1) du Centre Hospitalier de Libourne est activé à compter du 4 janvier 2025 pour une durée maximale de 7 jours.

Sauf nouvelle décision, le plan sera levé le 11 janvier 2025.

Le Directeur,



**Christian SOUBIE**

